



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations
Conventions 2021 avec l'association
L'Art dans les chapelles

DEL-2021-072

Numéro de la délibération : 2021/072

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 31/05/2021

Date de convocation du conseil : 25/05/2021

Date d'affichage de la convocation : 25/05/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représentée : Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle

Conventions 2021 avec l'association L'Art dans les chapelles

Rapport de Georges-Yves GUILLOT

L'association l'Art dans les chapelles a pour vocation de valoriser et d'animer le patrimoine religieux des chapelles de la vallée du Blavet et du Pays des Rohan en y organisant des expositions d'art contemporain. La trentième édition se tiendra du 2 juillet au 19 septembre prochain.

Une installation de l'artiste Charlie Buisson sera présentée à la chapelle du château du 02 juillet au 31 août 2021 ainsi que les trois premiers week-ends de septembre.

L'église Saint- Mériadec de Stival et la Chapelle de la Houssaye sont intégrées aux circuits du festival mais sans présentation d'exposition.

Des œuvres d'artistes invités par l'association seront présentées aux Bains Douches, site qui sera ouvert sous la surveillance du personnel de l'Art dans les Chapelles et servira de point de départ aux circuits du festival.

Les engagements respectifs de la ville et de l'association sont formalisés dans les conventions ci-jointes, et donnent lieu au règlement de 6 598,68 € pour l'année 2021, correspondant à une cotisation annuelle et aux frais d'assurance liés aux expositions.

Nous vous proposons :

- D'autoriser la maire à signer les conventions ci-jointes avec l'association *L'Art dans les Chapelles*.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 1^{er} juin 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**